

Le Code du Développement Territorial

Marc Vanderschueren (Belgium)

Key words: Access to land; Land distribution; Land management; Legislation; Real estate development; Risk management

SUMMARY

Le Gouvernement wallon adopte en 1ère lecture le Code du développement territorial revu et corrigé

Par cette réforme de la législation actuelle en matière d'Aménagement du territoire et d'Urbanisme, la Wallonie se dote d'un outil précis et efficace lui permettant de concrétiser sa vision du développement territorial.

Avec le Code du Développement territorial, le Gouvernement wallon entend:

1. Répondre au défi démographique,
2. Soutenir l'économie wallonne,
3. Lutter contre l'étalement urbain,
4. Simplifier et accélérer les procédures au bénéfice des citoyens et des entreprises wallonnes.

Les mesures phares du CoDT :

Les procédures relatives aux délais de rigueur ont été revues de manière à garantir aux demandeurs une décision, dans des délais maîtrisés. □

Des outils facilitateurs ont été prévus pour faciliter la réutilisation des friches industrielles dans la logique de la reconstruction de la

ville sur la ville. □

Des adaptations ont été opérées pour assurer l'articulation du nouveau texte aux législations existantes (Code wallon du patrimoine, Décret sur les voiries communales, Décret relatif au permis d'environnement). L'objectif était d'éviter le blocage administratif des dossiers.

La procédure d'enquête publique est simplifiée : le demandeur devra seulement afficher pendant 3 semaines lorsque le projet n'impacte que les voisins.

Dans ce contexte, les procédures de révision de plan de secteur seront mieux encadrées et plus rapides. Des procédures accélérées sont créées afin de permettre aux requérants un gain de temps et donc d'argent. Elles auront également pour effet de lutter contre l'étalement urbain.

La possibilité de recours aux procédures conjointes aura pour effet de raccourcir les procédures.

Ces nouvelles mesures doivent entre autres permettre de mieux gérer l'après catastrophe